



# LES FEUX EXTÉRIEURS

RÈGLEMENT NUMÉRO 21-RM-05



**Autorisation**  
**Horaire**  
**Permis**  
**Dégagement**

## 1 mètre et -

12 mois par année

Tous les jours de 8h à 1h

Non-nécessaire

- 10 m des lignes de propriété
- 10 m de bâtiment/réservoir
- 2 m d'autres combustibles

**Conditions spécifiques**

- Doit être surveillé
- Moyen d'extinction à 10 m
- Entouré de matériaux non-combustibles

**TRÈS ÉLEVÉ**

## 2 mètres et -

1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

Tous les jours de 8h à 1h

Nécessaire

- 15 m des lignes de propriété
- 15 m de bâtiment/réservoir
- 10 m d'autres combustibles

- Doit être surveillé
- Moyen d'extinction à 10 m

**TRÈS ÉLEVÉ**

## 2 à 4 mètres

1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

Tous les jours de 8h à 1h

Nécessaire

- 30 m des lignes de propriété
- 30 m de bâtiment/réservoir
- 15 m d'autres combustibles

- Doit être surveillé
- Moyen d'extinction à 10 m

**TRÈS ÉLEVÉ**

## Foyer extérieur

12 mois par année

Tous les jours de 8h à 1h

Non-nécessaire

- 6 m des lignes de propriété
- 6 m de bâtiment/réservoir
- 2 m d'autres combustibles

- Avec grillage et pare-étincelles
- Doit être surveillé
- Moyen d'extinction à 6 m
- Base combustible
- Dimension maximale de la base : 26 po x 26 po, avec un excédent de 1 m au pourtour

**EXTRÊME**

**Interdiction**  
lorsque l'indice  
SOPFEU indique

**INTERDICTIONS GÉNÉRALES**

**Il est interdit** de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des ordures, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugé polluant. **Aucun feu n'est autorisé lorsque les vents dépassent vingt (20) km/h ou lorsque l'indice de la SOPFEU est à extrême.**

## NOTES :

Le terrain de camping de Cantley possède son propre règlement pour les feux extérieurs de 1 m et mois.

L'indice d'inflammabilité de la SOPFEU se retrouve au [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) ainsi que sur la page d'accueil du site de la municipalité CANTLEY.CA

Les citoyens sont responsables de vérifier l'indice d'inflammabilité avant toute activité liée à l'allumage d'un feu.